

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

numéro
CM_250617_01

L'an deux mille-vingt cinq, le dix sept juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSCH, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE.

Absents avec pouvoirs :

Gilles MARRÉS à Gaëlle LEVEQUE, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadilha BENAMMAR KOLY à Isabelle PEDROS, David DRUART à Didier KOEHLER, Joana SINEGRE à Magali STADLER, Françoise CAUVY à Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES à Claude LAATEB.

Absents :

Izia GOURMELON, Christian RICARDO.

OBJET :	Modification de l'itinéraire du chemin de Saint Jacques de Compostelle, identifié grande randonnée numéro 653
----------------	--

VU la délibération n°D.2010-04.09-6.1 du 06 septembre 2010,

CONSIDÉRANT que l'itinéraire actuel du chemin de Saint Jacques de Compostelle, identifié Grande Randonnée numéro 653 (GR653), traverse certains secteurs nécessitant une adaptation du tracé pour des raisons de sécurité, d'accessibilité et de mise en valeur du patrimoine local,

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer les conditions de passage des pèlerins et randonneurs sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT les propositions émises par les services compétents en matière de randonnée et d'aménagement du territoire,

CONSIDÉRANT les concertations menées avec les autorités compétentes, à savoir la Fédération française de randonnée pédestre et l'Agence française des chemins de Compostelle,

Ouï l'exposé de Jean-Marc SAUVIER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification du tracé du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR653) sur le territoire de la Commune selon la proposition jointe en annexe,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** à installer sur les tronçons de cet itinéraire appartenant à la Commune le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation de l'information,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier, à prendre si nécessaire, sur tout ou partie de l'itinéraire concernant la Commune, un arrêté interdisant le passage de véhicules à moteur et notamment des véhicules spéciaux tout-terrain, à l'exception des véhicules de service, de secours ou de police,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250617-lmc118931-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/06/25
Date de publication : 23/06/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix sept juin deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



